

Masseurs-kinésithérapeutes : rapport d'activité de l'Ordre 2022



© 2023 Les Echos Publishing

Après avoir rappelé rapidement ce qu'est l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et la vie ordinale, le rapport dresse un court profil de la profession. Ainsi, en 2022, ce sont 101 603 kinésithérapeutes qui étaient inscrits au tableau de l'Ordre, dont 86 505 libéraux, les autres étant des salariés. Les libéraux sont à 49 % des femmes. Leur nombre a évolué de plus de 6 000 praticiens en 2 ans (ils étaient 80 172 en 2020). 71 000 kinés ont obtenu leur diplôme en France, contre 30 025 ailleurs en Europe et 145 hors Europe.

Améliorer l'accès aux soins

Le rapport se penche ensuite sur les actions menées l'an passé par l'Ordre. L'Ordre est ainsi intervenu à différentes reprises auprès des pouvoirs publics pour améliorer l'accès aux soins et l'avenir du système de santé, sur des sujets comme l'accès direct aux kinésithérapeutes, la baisse des frais de formation initiale en kinésithérapie ou encore la prise en charge du handicap. Il a également travaillé sur un cadre commun européen de formation pour les kinésithérapeutes et en faveur de la recherche. Le rapport se conclut sur une présentation du budget de l'Ordre et des perspectives 2023.

Pour télécharger le rapport : www.ordremk.fr

